



## 8 mars – Journée de lutte pour les droits des femmes

### RETRAITES : ENFIN, SOYONS GAGNANTES !

Le 8 mars n'est pas la journée de « la » femme, c'est une journée internationale de lutte pour les droits des femmes ! C'est une date pour rendre visibles leurs combats et les oppressions qu'elles subissent.

Cette année, le 8 mars revêt un caractère particulier, car si la réforme des retraites est injuste pour toutes et tous, les femmes sont particulièrement pénalisées par l'allongement de la durée de cotisation, l'application de la décote et le report de l'âge légal de départ en retraite.

#### État des lieux en 2023 : les femmes partent perdantes

Aujourd'hui en France, la pension moyenne perçue par les femmes est inférieure de près de 40 % à celle des hommes. Si l'on tient compte des pensions de réversion et de la majoration pour enfants, la retraite moyenne des femmes est inférieure de 25,2 % à celle des hommes. Cet écart résulte des inégalités au travail et dans la société :

- inégalités salariales (26 % en moyenne de différence de salaire entre les femmes et les hommes) ;
- moindre progression de carrière ;
- emplois précaires (CDD, temps partiel imposés par l'employeur...) ;
- interruptions de carrière pour s'occuper d'un tiers (enfant ou proche adulte) ;
- temps partiel « choisi », faute souvent de partage des tâches familiales ou pour pallier l'absence de services publics (crèche, structures sanitaires et/ou sociales, EHPAD...)...

Ainsi les femmes cumulent les facteurs réduisant à la fois leur niveau de pension de retraite et la possibilité d'atteindre la durée de cotisation nécessaire à une pension complète.

Certes, lentement, la situation tend à s'améliorer. Mais même en considérant les départs récents en retraite, l'inégalité reste importante : la pension moyenne (hors réversion) des femmes de la génération 1953 est encore inférieure de 33 % à celles des hommes... Et une femme sur 5 est contrainte d'attendre 67 ans, l'âge d'annulation de la décote.

#### Une réforme des retraites qui accentue encore les inégalités

Allonger encore la durée de cotisation et repousser l'âge de départ creuserait donc davantage le fossé des inégalités entre les femmes et les hommes.

Même l'étude d'impact gouvernemental le souligne : les femmes seraient davantage concernées que les hommes par le recul de l'âge de départ à la retraite à 64 ans. Pour la génération 1966, elles devraient travailler en moyenne 7 mois de plus contre 5 mois pour les hommes. Le décalage s'accroîtrait pour les générations suivantes : 9 mois contre 5 mois pour la génération 1972 par exemple.

Repousser la durée de cotisation requise, c'est la rendre encore moins atteignable pour les femmes !

La quasi fin de la surcote, peu abordée dans la sphère médiatique est également problématique. En effet, afin de compenser des pensions inférieures, les femmes prolongent globalement leur activité d'une ou deux années (en cause, le temps partiel : 28% des femmes, 8% des hommes). Chaque année supplémentaire au-delà de l'âge de départ imposé permet actuellement une surcote de 5%. Mais, en reportant l'âge minimum de départ à 64 ans, le projet de réforme éteint cette possibilité.

### Femmes : la double peine

Le projet de réforme des retraites amplifie les inégalités que les femmes subissent tout au long de leur vie professionnelle.

À chaque fois que l'on repousse la durée de cotisation requise, elle est toujours moins atteignable pour les femmes, notamment par l'absence de mise en place par les employeurs de l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes au travail.

**Rendre l'égalité salariale et professionnelle effective, en plus de mettre fin à une injustice flagrante, permettrait aussi de dégager des ressources supplémentaires pour financer le système de retraite !**

**En ce 8 mars, nous appelons à participer aux initiatives et manifestations unitaires féministes, ainsi qu'aux actions et mobilisations intersyndicales, pour dénoncer l'injustice et les inégalités spécifiques que subissent les femmes avec le projet de réforme des retraites.**

**- 8 mars en lutte -**

**Pour les droits des femmes et contre la réforme des retraites,**

**CONTINUONS LA MOBILISATION**

### Quelques chiffres au ministère de la Culture :

Les femmes représentent 57 % de l'effectif total...

→ Mais elles ne sont plus que 53 % de la catégorie A+ et A (et 42 % dans les postes d'encadrement en administration centrale!). Elles représentent néanmoins 66 % de la catégorie B.

Le plafond de verre au ministère de la Culture a évidemment des conséquences quant au niveau des pensions à venir des femmes « bloquées » dans leur progression de carrière !

→ Les femmes constituent 55 % des effectifs contractuels, et sont sur-représentées dans les emplois les plus précaires :

- 68 % des temps incomplet (ou temps partiel imposé) ;
- 66,5 % des CDD sans possibilité légale de CDIisation.

Cette précarité sociale et financière a nécessairement des répercussions à long terme, puisque ce sont autant de trimestres qui manqueront pour le calcul des droits à pension.